

Compte-rendu du conseil municipal

- 28 Mai 2019 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois de Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 21 du mois de Mai, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIE**, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

↳ Présents :

- **TARTIE Michel, Maire**

(Par ordre alphabétique)

- Mesdames CARALP Catherine, DURCHON Christelle, DORIO Nathalie, FORESTIER Nathalie, MAURY Nathalie, MOIOLA Laetitia.
- Messieurs COURDIL Gilles, HERNANDEZ Jean-Jacques, LABEUR Hubert, LIMA Charles, MILESI Christian, PEDOUSSAT Christian.

↳ Absents représentés : Madame AUTHIE Mireille et Monsieur LIMA Charles

↳ Absents non représentés : Monsieur BONREPAUX Jean-Christophe

↳ Madame MOIOLA Laetitia est nommée secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 8 Avril 2019 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2019-06 Approbation du Compte de Gestion 2018.
- 2019-07 Approbation du Compte Administratif 2018.
- 2019-08 Affectation du résultat 2018.
- 2019-09 Vote des taux des taxes locales 2019.
- 2019-10 Vote du Budget Primitif 2019.
- 2019-11 Demande de subvention vidéo protection.

* * *

⇒ **Rajout à l'ordre du jour** : Monsieur le Maire demande si l'ensemble du conseil municipal est d'accord pour rajouter un point à l'ordre du jour, en l'occurrence la validation d'un nouveau contrat tarif électricité.

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
14	14	0	0	0	14

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 08 Avril 2019** : En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 8 avril 2019 est validé.

⇒ **Budget modificatif :**

Suite à une erreur dans le transfert du reste à réaliser au niveau du budget investissement nous sommes amenés à voter un budget modificatif. Le reste à réaliser qui était de 141 193.25 euros (cent-quarante-et-un-mille-cent-quatre-vingt-treize euros vingt-cinq centimes) au compte administratif 2018 a été reporté par erreur pour 151 193.25 (cent-cinquante-et-un-mille-cent-quatre-vingt-treize euros vingt-cinq centimes) au budget 2019.

A voter ce budget modificatif nous avons intégré d'autres éléments qui nous sont parvenus depuis. Nous avons donc ajusté les montants de la D.G.F.¹ et de la taxe d'aménagement.

Mr le maire demande s'il y a des questions dans la salle

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Constitution jury d'assise :**

Après tirage au sort effectué par Monsieur le Maire sur base des listes électorales la liste des 6 jurés est arrêtée comme suit :

- BARBE Alain
- MIGNOL Samuel
- BRYCH Pascal
- DENJEAN ép. BERTON Nadia
- GIRARD Jean-Louis
- GRAU François

⇒ **Recomposition prochain conseil communautaire :**

Suite aux prochaines élections municipales les membres du conseil communautaire seront nommés. Par contre il est possible de modifier sa composition. La loi fixe une base règlementaire, qui pour notre commune est de deux représentants, mais la majorité des communes décident que la composition pourrait évoluer et on pourrait envisager d'avoir plus ou moins de représentants pour certaines communes.

Le débat est ouvert. Suite à ce débat et en partant de l'analyse que la représentation actuelle (qui est également la composition légale de base) est plutôt adaptée, Monsieur le Maire propose de mettre au vote un maintien de la composition actuelle conformément au cadre légal :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

¹ Dotation Globale de Fonctionnement

⇒ **E.P.F.² projet ancienne boulangerie rue centrale:**

Dans le centre du village sur un bloc de 4 maisons allant de l'ancienne boulangerie jusqu'à l'impasse du Cagnard trois maisons sont actuellement à vendre. L'ancienne boulangerie donne aujourd'hui une image peu reluisante à ce centre de village et son terrain à l'arrière est laissé à l'abandon. Il est peu probable que ce bâtiment se vende et soit réaménagé rapidement.

Devant ce constat et en intégrant l'endettement de la commune qui court jusqu'en 2028 il n'est pas possible de mener un projet communal, surtout que nous souhaitons en mener d'autres prioritairement.

Une des solutions possibles serait donc de demander à l'E.P.F. de racheter ces bâtiments pour le compte de la municipalité dans le cadre d'une convention tripartite validée par la communauté d'agglomération et de demander ensuite à un bailleur social de réhabiliter ce bloc de bâtiments.

La communauté d'agglomération, l'EPF et l'office HLM sont donc venus sur site pour faire le point sur cette éventualité. Sur les quatre maisons il est relevé que :

- La première, qui fait angle au niveau de l'impasse du Cagnard, est en très bon état et il n'est pas simple de réaménager plusieurs logements ;
- La seconde est quasiment vendue et ne représente pas un intérêt particulier dans le cadre du projet ;
- La troisième est habitée et donc il aurait fallu envisager une négociation avec le propriétaire mais là aussi il n'y a pas de grand intérêt à la récupérer pour la réaménager car c'est une maison qui se loue très bien depuis plusieurs années.
- Enfin la quatrième, qui est l'ancienne boulangerie, a intéressé toutes les parties prenantes du fait de sa dimension mais également du terrain présent à l'arrière. Elle présente néanmoins un inconvénient, un petit garage appartenant à un autre propriétaire se trouve enclavé au milieu du bâtiment.

Au regard des visites effectuées et de la configuration des bâtiments, l'office HLM a montré un intérêt certain pour le bâtiment de l'ancienne boulangerie en intégrant le garage enclavé au milieu. Il pourrait être réalisé en lieu et place entre quatre et six logements. Ce projet serait de plus en ligne avec le projet de parking que nous avons quasiment en face.

De façon à sécuriser au maximum notre budget le montage financier pourrait être le suivant :

- Signature de la convention avec la communauté d'agglomération et l'EPF qui intègre le rachat des deux bâtiments (ancienne boulangerie + garage) qui porte cet achat sur une durée de huit ans maximum.
- Dans l'intervalle des huit ans, mise en forme du projet HLM et revente à l'office HLM de ces bâtiments
- Si le projet HLM n'était pas viable (ce qui ne semble pas être le cas), recherche d'un autre porteur de projet ou rachat au bout des huit ans par la municipalité qui mènera alors directement le projet.

Suite à échange est soumis au vote la convention avec l'EPF et la communauté d'agglomération afin de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signer et de mener à bien toutes les démarches nécessaires :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

² Etablissement Public Foncier

⇒ **API restauration - augmentation tarif cantine :**

Les tarifs des repas de la cantine vont augmenter à partir du 1^{er} Septembre 2019. Le nouveau prix sera de 3.19 € TTC (trois euros dix-neuf centimes) pour la collectivité. Nous facturons actuellement le repas 3.10 € TTC (trois euros dix centimes) aux familles. Les tarifs de la cantine n'ont pas été augmentés depuis 2014. Il est donc nécessaire d'augmenter ce prix pour conserver l'équilibre financier sachant, de plus, que nous restons une école avec des prix de repas plutôt bas.

Afin de palier à cette augmentation, Monsieur le Maire propose de porter le prix de facturation des repas à 3.20 € (trois euros vingt centimes) TTC pour les enfants de la commune et à 4 .40 € (quatre euros quarante centimes) TTC au lieu de 4.30 € (quatre euros trente centimes) TTC pour les enfants hors communes et ce, à compter du 1^{er} septembre 2019. Ces nouveaux tarifs sont soumis au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

L'information sera portée à connaissance de toutes les familles.

⇒ **Vente biens vacants :**

Plusieurs demandes supplémentaires de rachat de biens vacants nous sont parvenues. Avant de les examiner en détail il faut savoir que si l'on valide les demandes que nous allons partager hors terrains du périmètre de l'AFP³ nous avons déjà récupéré notre mise.

Pour rappel le coût de la procédure de reprise avait été de 5 598 € (cinq-mille-cinq-cent-quatre-vingt-dix-huit euros). Si l'on traite les ventes, hors terrain AFP, nous serons à 7 877 € (sept-mille-huit-cent-soixante-dix-sept euros) ; sachant que nous allons encore avoir des demandes pour d'autres terrains. D'un point de vue comptable notre pari était gagnant, nous avons récupéré notre mise.

Par contre Monsieur le Maire souhaiterait que l'on valide deux points avant de traiter les demandes.

- D'une part il souhaiterait que soit fixé un prix minimal de vente afin de traiter de façon égalitaire et équitable les acheteurs, d'autant plus que la quasi-totalité des terrains sont identiques, en l'occurrence non constructibles, en friches ou boisés mais le bois est de mauvaise qualité. Ce prix minimal nous permettrait toujours de décider d'un prix supérieur sur des terrains de meilleure qualité foncière et de laisser les acheteurs éventuels faire de meilleures offres s'ils le souhaitent également.

Toutes les dernières offres reçues étant quasiment au même prix, Monsieur le Maire propose donc de fixer à compter de ce jour un prix plancher de 1000 € (mille euros) l'hectare pour toute vente de bien vacant. Cette proposition est soumise au vote.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

- D'autre part il souhaiterait que les terrains qui sont dans le périmètre de l'AFP ne soient pas vendus. A ce jour, 2 offres qui intègrent des terrains de l'AFP sont parvenues : L'une de Monsieur COURDIL, l'autre de Monsieur MOURIERES.

³ Association Foncière Pastorale

Pourquoi ne pas vendre les terrains de l'AFP ? Cette AFP est administrativement très lourde pour pas grand-chose. Si l'on pouvait isoler ou racheter les terrains qui sont dans ce périmètre, on pourrait la dissoudre et ensuite louer directement un parc par éleveur. Il suffirait de faire un bail directement entre la commune et l'éleveur en intégrant dans ce bail l'entretien des clôtures.

Plus de budget, de compte administratif, d'entretien divers, de compteur électrique pour le courant.... Cela simplifierait les choses.

Un premier point a été fait : il n'y a que vingt-sept propriétaires dont dix-neuf connus sur la commune. Afin de décider si l'on se lance sur ce rachat on pourrait envisager de :

- Répertorier sur plan les trois parcs de l'AFP avec les terrains qui seraient à racheter ;
- Voir les terrains en bordure de périmètre qui pourraient être isolés ;
- Contacter les propriétaires restants pour voir s'ils seraient éventuellement vendeur et à quel prix ;
- Décider enfin de se lancer sur un rachat de ces parcelles ou non.

Le débat est ouvert.

Monsieur le Maire soumet au vote la suspension des ventes de terrain dans le périmètre de l'AFP jusqu'à ce qu'un point des terrains dans le parc de l'AFP non propriété de la Mairie soit réalisé :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	13	0	0	1	14

Les achats de biens vacants sont examinés. Demande de Monsieur MOURRIERES :

C	285	ESPINARC	26a 90ca	2690	Demande de Mr Mourieres Pierre
C	286	ESPINARC	15a 65ca	1565	Demande de Mr Mourieres Pierre
C	287	ESPINARC	15ca	15	Voir s'il ne veut pas cette parcelle
C	289	ESPINARC	13a 90ca	1390	Demande de Mr Mourieres Pierre
C	318	ESPINARC	15a 75ca	1575	Demande de Mr Mourieres Pierre
C	319	ESPINARC	45ca	45	Voir s'il ne veut pas cette parcelle
C	439	LAS CAROLOS	39a 40ca	3940	Demande de Mr Mourieres Pierre
C	442	LAS CAROLOS	11a 80ca	1180	Demande de Mr Mourieres Pierre
C	851	LA BROUGUE	19a 60ca	1960	Demande de Mr Mourieres Pierre
C	245	FONTARGENTE	21a 30ca	2130	Demande de Mr Mourieres Pierre

Est soumis au vote la vente des parcelles ci-dessus pour une surface cadastrale totale de 16 490 m² au prix de 1 649 € (mille-six-cent-quarante-neuf euros) soit sur la base fixée précédemment de 1000 € l'hectare.

Pour prise de délibération et demande de confirmation à l'acheteur :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

Demande de Monsieur DELRIEU :

D	3148	ANTRAS VILLAGE	55ca	55	Demande de Mr Delrieu Bernard
D	1569	PLANESES	3a 25ca	325	Demande de Mr Delrieu Bernard
C	581	PRATS DE LA RIBO	1a 10ca	110	Demande de Mr Delrieu Bernard
D	861	DEVANT CAROL	7a 10ca	710	Demande de Mr Delrieu Bernard
D	1300	LA COSTE	1a 65ca	165	Demande de Mr Delrieu Bernard
D	1330	LA COSTE	3a 15ca	315	Demande de Mr Delrieu Bernard
D	2610	CAMP GRAND	24a 40ca	2440	Demande de Mr Delrieu Bernard
D	2611	CAMP GRAND	12a 10ca	1210	Demande de Mr Delrieu Bernard

Est soumis au vote la vente des parcelles ci-dessus pour une surface cadastrale totale de 5 330 m² au prix de 533 € (cinq-cent-trente-trois euros) soit sur la base fixée précédemment de 1000 € l'hectare. Pour prise de délibération et demande de confirmation à l'acheteur :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

Demande de Monsieur ENSALES Jean-Paul :

A	131	CARSABEL	28a 60ca	2860	Demande de Mr Ensales Jean Paul
A	132	CARSABEL	27a 10ca	2710	Demande de Mr Ensales Jean Paul
A	106	CARSABEL	44a 35ca	4435	Demande de Mr Ensales Jean Paul
A	117	CARSABEL	21a 55ca	2155	Demande de Mr Ensales Jean Paul
C	368	FALCOU	15a 30ca	1530	Demande de Mr Ensales Jean Paul
C	371	FALCOU	4a 60ca	460	Demande de Mr Ensales Jean Paul
C	372	FALCOU	6a 80ca	680	Demande de Mr Ensales Jean Paul
C	374	FALCOU	36a 55ca	3655	Demande de Mr Ensales Jean Paul
C	380	FALCOU	3a 25ca	325	Demande de Mr Ensales Jean Paul
C	381	FALCOU	7a 75ca	775	Demande de Mr Ensales Jean Paul
C	382	FALCOU	20a 70ca	2070	Demande de Mr Ensales Jean Paul
C	395	FALCOU	16a 20ca	1620	Demande de Mr Ensales Jean Paul
D	889	DEVANT CAROL	22a 00ca	2200	Demande de Mr Ensales Jean Paul
D	918	CAMI D ANTRAS	20a 65ca	2065	Demande de Mr Ensales Jean Paul
D	920	CAMI D ANTRAS	9a 95ca	995	Demande de Mr Ensales Jean Paul
D	3020	SAINT ANTOINE	1a 50ca	150	Demande de Mr Ensales Jean Paul
D	3026	CANTORIO	14a 40ca	1440	Demande de Mr Ensales Jean Paul
D	3027	CANTORIO	13a 20ca	1320	Demande de Mr Ensales Jean Paul
D	3057	CANTORIO	24a 30ca	2430	Demande de Mr Ensales Jean Paul
D	3058	CANTORIO	11a 10ca	1110	Demande de Mr Ensales Jean Paul
D	3252	SAINT ANTOINE	20a 37ca	2037	Demande de Mr Ensales Jean Paul

Est soumis au vote la vente des parcelles ci-dessus pour une surface cadastrale totale de 37 022 m² au prix de 3 702 € (trois-mille-sept-cent-deux euros) soit sur la base fixée précédemment de 1000 € l'hectare. Pour prise de délibération et demande de confirmation à l'acheteur :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

Demande de Monsieur COURDIL Gilles, lequel quitte la salle et ne peut prendre part au vote :

D	2683	CAOULET	10a 55ca	1055	Demande de Mr Courdil Gilles
D	2720	CAOULET	56a 40ca	5640	Demande de Mr Courdil Gilles
D	3103	LA DEBEZE	9a 20ca	920	Demande de Mr Courdil Gilles
D	3243	CANTORIO	4a 50ca	450	Demande de Mr Courdil Gilles
D	3245	CANTORIO	17a 00ca	1700	Demande de Mr Courdil Gilles
D	2360	LA PLANETTE	35a 15ca	3515	Demande de Mr Courdil Gilles

Est soumis au vote la vente des parcelles ci-dessus pour une surface cadastrale totale de 13 280 m² au prix de 1 328 € (mille-trois-cent-vingt-huit euros) soit sur la base fixée précédemment de 1000 € l'hectare. Pour prise de délibération et demande de confirmation à l'acheteur :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
13	13	0	0	0	13

Demande précédente de Mr MOIOLA. Mr le Maire demande à Mme Laetitia MOIOLA de quitter la salle.

Mr Nicolas MOIOLA, étant le seul à avoir effectué une offre d'achat concernant les biens vacants avant la fixation de la règle décidée ce jour, Mr le Maire trouve normal de l'informer et de le mettre sur un pied d'égalité avec les autres acheteurs potentiels. Il propose donc de fixer le prix minimal de 1000 € l'hectare pour les parcelles 459 et 536, lieu dit l'Ayroule et donc de vendre ces parcelles à Mr Moïola Nicolas au prix minimal de 416 € soit l'équivalent de 1000 € l'hectare. Les frais notariés étant à la charge de l'acheteur.

Est soumis au vote la vente des parcelles ci-dessus pour une surface cadastrale totale de 4 160 m² au prix de 416 € (quatre cent seize euros) soit sur la base fixée précédemment de 1000 € l'hectare.

Pour prise de délibération et demande de confirmation à l'acheteur :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
13	13	0	0	0	13

⇒ **Bâtiment Antras mise à la vente ou conservation à la location :**

La commune possède un bâtiment à Antras dans lequel deux appartements sont loués. Actuellement un appartement est vacant mais nous avons plusieurs demandes de location que nous pourrions étudier. A noter que ce bâtiment nécessite d'importants et coûteux travaux

Au regard des subventions que nous pourrions obtenir pour créer deux à quatre appartements dans le bâtiment qui nous sert de remise à côté du multiservice, nous pourrions éventuellement envisager de vendre le bâtiment d'Antras pour financer le reste des travaux et créer ces appartements. Par contre un point à prendre en compte est la saturation de la place du coq. Si quatre appartements venaient à être créés, il faudrait que le parking à l'arrière de la mairie soit plus utilisé qu'aujourd'hui par les résidents du secteur.

La mise à prix du bâtiment d'Antras pourrait être de 130 000 € (cent-trente-milles-euros) afin de tester l'intérêt éventuel de ce type de bâtiment qui contient deux appartements dont un est actuellement loué. Dans l'intervalle une évaluation sera demandée aux Domaines.

Est soumis au vote le test de mise en vente du bâtiment et l'action de confier cette vente à une agence sans laisser d'exclusivité :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Enseignement musical horaires :**

Nous sommes à priori en écart avec la législation fixée par le Ministère de l'Enseignement en termes d'heures d'éducation musicale dispensées aux élèves. Le nombre d'heures d'éducation musicale actuellement dispensées aux élèves de l'école par un intervenant est supérieur à celui préconisé par le Ministère de l'Enseignement.

Est soumis au vote la réduction du temps de travail de l'intervenant sous réserve de l'accord de la commission paritaire du centre de gestion au profit d'une augmentation des temps d'éducation physique et sportive pour répondre aux préconisations du Ministère de l'Enseignement :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Prêt salle des fêtes au SMECTOM le 7 décembre 2019 :**

Le prêt de la salle des fêtes à titre gracieux est soumis au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Toit Médiathèque information et choix chantier :**

En théorie le virement des 118 000 € (cent-dix-huit-milles euros) est parti mais ces fonds ne sont toujours pas arrivés sur notre compte. Quoiqu'il en soit nous devons nous préparer à faire les réparations.

A ce jour seule une société a accepté de refaire le toit en l'état et à remis un devis complet. Il s'agit de la société RESPAUD à Saverdun.

Monsieur LABEUR a questionné la Préfecture pour savoir si l'on devait faire un appel d'offre ; La Préfecture nous a renvoyés vers la Trésorerie.

Par contre ce qu'il est important de savoir c'est qu'il y a au moins trois sociétés qui ont refusé de refaire le toit en l'état car pour eux laisser le toit dans cet état de conception amènerait des problèmes permanents.

Dans les solutions alternatives nous avons deux chiffrages : un de la société ABTP qui propose un toit 100% en zinc. Si le chiffrage a été effectué, il semblerait que cette société ne souhaite pas exécuter les travaux.

La société MIQUEL propose également une alternative, la pose de panneaux OSB avec produits destinés à étanchéifier. Cette proposition a de multiples avantages : elle facilite énormément le chantier, elle est rapide, dans le temps les installations en place prouvent qu'elle est durable, elle est garantie 10 ans comme toute autre solution et enfin en termes de coût si l'on considère que l'on fait un test sur le toit de la salle d'exposition elle nous permet de réaliser le chantier sur simple devis plutôt que de faire un appel d'offre.

Après débat la proposition de l'entreprise RASPAUD est retenue car d'une part elle offre plus de garanties et que de surcroît la proposition de l'entreprise MIQUEL ne correspond pas aux techniques préconisées par l'expert :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Aménagement La Charmille – Le Carailé**

L'aménagement est présenté au conseil municipal. La commission de traverse d'agglomération a demandé quelques retouches mais le projet présenté paraît tout à fait adapté à l'ensemble du conseil municipal même si la partie à aménager au niveau de la voie ferrée pourrait être mieux mais du fait de la SNCF il n'est pas possible de faire mieux pour l'instant.

Mr le Maire rappelle que vu les montants annoncés ce projet ne pourra voir le jour qu'à la condition d'obtention de 80% de subvention et que c'est loin d'être acquis vu la complexité pour obtenir les subventions requises. Il faudra l'appui du département suite à leur souhait de refaire la chaussée pour y parvenir.

⇒ **Information rapport annuel Adour Garonne**

Le rapport Adour Garonne a été transmis au conseil municipal ; il sera annexé à ce compte rendu sur le site de la Mairie.

⇒ **Contrat tarifs électricité**

Est présenté au conseil municipal le récapitulatif des offres reçues dans le cadre des tarifs bleu électricité.

Après discussion est soumis au vote la proposition de retenir le fournisseur TOTAL Direct énergie pour les trois prochaines années :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Questions et informations diverses :**

↪ **Garde-champêtre** : Les incivilités, notamment en matière de stationnement, perdurent malgré tous les moyens dissuasifs employés par la Mairie. L'intervention d'un garde-champêtre pourrait être intéressante, dissuasive et répressive en fonction des situations. Il pourrait être envisagé de faire appel au garde-champêtre de communes-alentours dans le cadre d'une mutualisation de moyens d'autant que les besoins de notre commune requièrent un faible volume horaire. Les modalités d'intervention et de mise à disposition méritent une réflexion approfondie.

↪ **L'Association des Pâtres** a quitté la commune. En conséquence le local qu'ils occupaient au sein même de la Mairie est vacant.

↪ **Nom de l'école** : D'après Monsieur PETRIS *Adèle MICHELET* répond aux critères de sélection fixés. Elle a vécu rue centrale, écrit des livres, était journaliste et a fondé un groupe folklorique. Ces éléments vont être transmis aux élèves et enseignants qui finaliseront les propositions.

La séance levée est levée à 23h